

<p style="text-align: center;"><b>Commission Départementale du Statut de l'Arbitrage</b> <b>Réunion du 23 septembre 2019</b></p>
--

Président : M. Marcel GLAVIEUX

Participants : MM. Didier BARDET, Frédéric DARRAS, Jean Christophe FAVEREAUX

Excusé : Lionel HERBET

### **1 - ETUDE DU RENOUELEMENT DES LICENCES ARBITRES**

**Article 33 : arbitres licenciés (clubs de district) lors de la saison 2018-2019 n'ayant pas enregistré de demande de licence arbitre via Footclub au 31 août 2019.**

ATTAHIRI Mohammed (US FLESSELLES)  
\*BADJIAGA Tidian (ASL SAVEUSE)  
BARRE Nicolas (L'AUXILOISE)  
BELLOULOU Morad (AMIENS FC)  
BERLE Valentin (US ABBEVILLE)  
BERREKIA Mansour (AMIENS DZFC)  
BLIN Nicolas (FR AILLY SUR NOYE)  
BOCQUET Johan (OI LE HAMEL)  
CADRAN Geoffrey (OL. BELLOY SUR SOMME)  
CHEVALLIER Joel (AS HAUVILLERS)  
CHOPIN Stevie (FC FRIREULLES)  
\*COURMONT Chloé (AS CERISY)  
COURMONT Léa (AS CERISY)  
COUVOIS Benjamin (AS GLISY)  
CROISET Thomas (AS GAPENNES)  
\*DAGNIAUX Alexis (ES CAGNY)  
DELIGNIERES Olivier (AS VISMES AU VAL)  
DUFRESNOY Christophe (FC RUE/LE CROTOY)  
FONTES Jean-Michel (US ROSIERES)  
IDEZ Gontran (DREUIL FOOTBALL)  
JULES Freddy (US BOUILLANCOURT)  
LECLERCQ Thomas (AAE VILLERS BOCAGE)  
LEPERE Théo (FC ARVILLERS)  
LUARD Kevin (FC BLANGY TRONVILLE)  
MACQUET David (US ABBEVILLE)  
MARECHAL Nolann (ASL SAVEUSE)  
MARMU Dany (AS VILLERS BRETONNEUX)  
MASSALON Pascal (FC RUE/LE CROTOY)  
MATOS da Silva José (AS ARREST)  
MBIDA Jean-Pierre (AAE VILLERS BOCAGE )  
MIHOUBI Imad (ASM RIVERY)  
SAGNIER Laurent (USO ALBERT SPORT)  
THIEBEAU Dominique (US ESMERY HALLON)  
VANDEROSIEREN Florent (OI MONCHY)  
VASSEUR Cyril (AS PROUZEL )

Ces arbitres ne couvriront pas leur club cette saison, même si leur licence est finalement renouvelée. Les arbitres notés d'un \* ont renouvelé postérieurement au 31 août.

Les arbitres dont la licence ne sera pas renouvelée au 31 décembre 2019 seront radiés des effectifs.

### **3 – MOUVEMENTS DEPUIS LE 24 JUIN 2019**

#### Démission

BRÉGÈRE Kevin (USO ALBERT SPORT)

BULINSKI Guillaume (ES ROYE DAMERY)

CERDAN Hubert (AS DOMART/LUCE)

COSSART Enzo (OI AMIENS)

DA COSTA Fabien (AS QUERRIEU)

DACHEUX Thibaut (FC MEAULTE)

DEVAUX Serge (USO ALBERT SPORT)

DRUET Jérôme (OI. MOLLIENS)

GANGEMI Claudio (SC FLIXECOURT)

MOYAUX Felix (SC BERNAVILLE)

LEROY Alexandre (US ROISEL)

POITEAUX Pierre Alain (ES LICOURT)

#### Départ pour un autre district

NIARQUIN Anaïs (US MARCELCAVE)

### **3 - ETUDE DES DEMANDES DE MUTATIONS ARBITRES**

#### **Dossier Benjamin BERLE**

Club d'appartenance : US Abbeville (club formateur)

Mutation demandée pour : Longpré A2LC

Licence accordée pour Longpré A2LC, toutefois ce club ne sera couvert qu'à compter de la saison 2021/2022.

Benjamin BERLE couvrira l'US Abbeville pour 2019/2020 et 2020/2021.

#### **Dossier Abdelhalim BOULKADDID**

Club d'appartenance : FC Saleux

Mutation demandée pour : RC Salouel

Licence accordée pour le RC Salouel, le club sera couvert dès la saison 2019/2020, du fait de l'inactivité totale du FC Saleux.

#### **Dossier Martine BOUZARD**

Club d'appartenance : SC Abbeville

Mutation demandée pour : US Bethencourt sur mer

Licence accordée pour l'US Bethencourt sur mer, toutefois ce club ne sera couvert qu'à compter de la saison 2021/2022.

Martine BOUZARD ne couvrira aucun club en 2019/2020 et 2020/2021.

#### **Dossier Jean-François CATOIRE**

Club d'appartenance : SC Moreuil

Mutation demandée pour : ES Vers/Selle

Licence accordée pour l'ES Vers/Selle, toutefois ce club ne sera couvert qu'à compter de la saison 2021/2022.

Jean-François CATOIRE ne couvrira aucun club en 2019/2020 et 2020/2021.

**Dossier Barich DOYDUK**

Club d'appartenance : FC Saleux

Mutation demandée pour : US Corbie

Licence accordée pour l'US Corbie, le club sera couvert dès la saison 2019/2020, du fait de l'inactivité totale du FC Saleux.

**Dossier Eddy ENGENDE EDKA**

Club d'appartenance : Indépendant

Mutation demandée pour : US Corbie

Licence accordée pour l'US Corbie. Eddy ENGENDE EDKA ayant été indépendant pendant au moins 2 saisons, le club sera couvert dès la saison 2019/2020.

**Dossier Romuald HAREUX**

Club d'appartenance : AF Cardonnette (club formateur)

Mutation demandée pour : Rivery ASM

Licence accordée pour Rivery ASM, toutefois ce club ne sera couvert qu'à compter de la saison 2021/2022.

Romuald HAREUX couvrira l'AF Cardonnette pour 2019/2020 et 2020/2021.

**Dossier David LASKAWIEC**

Club d'appartenance : AS Pays Neslois (club formateur)

Mutation demandée pour : US Ham

Licence accordée pour l'US Ham, le club sera couvert dès la saison 2019/2020, en application de l'article 33-c du Statut de l'arbitrage.

**Dossier Ludovic LECERF**

Club d'appartenance : SEP Blangy Bouttencourt

Mutation demandée pour : Indépendant

Licence d'indépendant accordée, toutefois Ludovic LECERF couvrira SEP Blangy Bouttencourt pour 2019/2020 et 2020/2021.

**Dossier David MACQUET**

Club d'appartenance : US Bouillancourt en Séry

Mutation demandée pour : US Abbeville

Licence accordée pour l'US Abbeville, toutefois ce club ne sera couvert qu'à compter de la saison 2021/2022.

David MACQUET ne couvrira aucun club en 2019/2020 et 2020/2021.

**Dossier Enzo MOREL**

Club d'appartenance : FC Dompierre

Mutation demandée pour : AS Domart sur la Luce

Licence accordée pour l'AS Domart sur la Luce, le club sera couvert dès la saison 2019/2020, du fait de l'inactivité totale du FC Dompierre.

**Dossier Francis MOUILLARD**

Club d'appartenance : Indépendant

Mutation demandée pour : FC Mareuil Caubert

Licence accordée pour le FC Mareuil Caubert. Toutefois, Francis MOUILLARD ayant été indépendant pendant une seule saison, le club ne sera couvert qu'à compter de la saison 2020/2021.

Francis MOUILLARD ne couvrira aucun club en 2019/2020.

**Dossier Jonathan TARDIEU**

Club d'appartenance : ES Ste Emilie

Mutation demandée pour : USC Moislains

Licence accordée pour l'ES Ste Emilie, toutefois ce club ne sera couvert qu'à compter de la saison 2021/2022.

Jonathan TARDIEU ne couvrira aucun club en 2019/2020 et 2020/2021.

**Dossier Geoffrey TRANCART**

Club d'appartenance : AS Quesnoy le Montant (club formateur)

Mutation demandée pour : AS Valines

Licence accordée pour l'AS Valines, toutefois ce club ne sera couvert qu'à compter de la saison 2021/2022.

Geoffrey TRANCART couvrira l'AS Quesnoy le Montant pour 2019/2020 et 2020/2021, le club n'étant qu'en inactivité partielle.

**Dossier Lucas VANTOMME**

Club d'appartenance : AS Glisy (club formateur)

Mutation demandée pour : AS La Chaussée Tirancourt

Licence accordée pour l'AS La Chaussée Tirancourt, toutefois ce club ne sera couvert qu'à compter de la saison 2021/2022.

Lucas VANTOMME couvrira l'AS Glisy pour 2019/2020 et 2020/2021.

**Dossier Johnny VILAIN**

Club d'appartenance : SC Abbeville

Mutation demandée pour : SEP Blangy Bouttencourt

La mutation ne peut être accordée car elle ne respecte pas l'article 33-1 du Statut de l'arbitrage : " Ce changement de club n'est possible que si le siège du nouveau club est situé à moins de 50 km du domicile de l'arbitre".

**Dossier Barthelemy YOMBI**

Club d'appartenance : OI St Ouen (club formateur)

Mutation demandée pour : Av L'Etoile

Licence accordée pour l'Av L'Etoile, le club sera couvert dès la saison 2019/2020, du fait de l'inactivité totale de l'OI St Ouen.

**4 - CLUBS N'AYANT PAS UN NOMBRE D'ARBITRE SUFFISANT**

**Article 41 : clubs n'ayant pas le nombre d'arbitres suffisant au 31 août 2019 en fonction de leur niveau de compétition pour la saison 2019-2020. Clubs dont l'équipe première évolue en championnat de District.**

FR AILLY SUR NOYE

USO ALBERT SPORT

US ALLONVILLE

AMIENS AF

AMIENS DZFC

FC ARVILLERS

AVENIR CROISIEN

OI BELLOY SUR SOMME

SEP BLANGY BOUTTENCOURT

US BOUILLANCOURT

JS BOURSEVILLE  
ASIC BOUTTENCOURT  
SC BOVES  
AAE BRAY SUR SOMME  
FC BREILLY  
ES CAGNY  
JS CAMBRON  
AS CERISY  
AS CHEPY  
AS CITERNES  
US CLERY SUR SOMME  
AC DOMART EN PONTTHIEU  
DREUIL FOOTBALL  
US ESMERY HALLON  
SC FLIXECOURT  
FC FRIREULLES  
AS GAPENNES  
US HARBONNIERES  
AS HEUDICOURT  
OI. LE HAMEL  
LONGPRE A2LC  
AS MAISNIERES  
US MARCELCAVE  
SSEP MARTAINNEVILLE  
AS MAUREPAS/COMBLES  
AC MERS  
OI MOLLIENS  
Av NOUVION  
US NOYELLES SUR MER  
FC PONT DE METZ  
AS PROUZEL  
US QUEND  
FC RETHONVILLERS  
US ROISEL  
FC RUE/LE CROTOY  
FC RUMIGNY  
AS SAINT SAUVEUR  
FC VAL DE NIEVRE  
AS VALINES  
ES VERS SUR SELLE  
AS VISMES AU VAL  
US VRON  
FC YVRENCH

Les clubs qui n'ont pas, à la date du 31 août 2019, le nombre d'arbitres nécessaire sont passibles, faute de régulariser leur situation avant le 31 janvier 2020, des sanctions prévues aux articles 46 et 47 du statut de l'arbitrage, et seraient dans ce cas pénalisés sportivement et financièrement pour la saison 2020/2021.

**Ils peuvent se mettre en conformité avec leurs obligations en présentant un nombre suffisant de candidats au prochain examen d'arbitre stagiaire, à condition que ces candidats soient reçus.**

**La liste officielle des clubs en infraction à prendre en compte au regard du statut de l'arbitrage pour la saison 2019/2020 est celle parue en juin 2019 (Réunion de la Commission du Statut de l'Arbitrage du 24 juin 2019).**

Les décisions de la commission peuvent être frappées d'appel auprès de la commission d'appel affaires générales dans un délai de 7 jours à compter du lendemain de leur publication sur le site internet du district.

Le Président : Marcel Glavieux

Le secrétaire : Jean-Christophe Favereaux